



APPEL À PROJET PROGRAMME ANNUEL D'EXPOSITION AU BAILLIAGE (SALLES D'EXPOSITION LUCIEN PISSARRO) CHAUMONT-EN-VEXIN (OISE)

1. Préambule

Le Bailliage (salles d'exposition Lucien Pissarro) est un espace d'exposition appartenant à la commune de Chaumont-en-Vexin.

Depuis plus de dix ans, il accueille des événements culturels variés portés entre autres par l'association de l'Office de la Culture : un salon des artistes, une exposition de modélisme et de collections, une exposition individuelle et un salon de la photographie. Le lieu reste disponible le reste de l'année.

La municipalité confie à l'Office de la culture la mise en place d'une programmation culturelle et artistique annuelle à l'intérieur de ses murs.

A partir de janvier 2023, le lieu pourra accueillir différentes expositions individuelles et collectives d'artistes divers. Chaque exposition se déroulera sur une durée de 2 semaines et 3 week-end, entre janvier et juin.

Le Bailliage se compose de plusieurs espaces :

- 1 salle de 30 m²
- 1 salle de 22 m²
- 1 couloir de 10 m²

Le lieu comprend également une cour fermée mais partagée avec d'autres associations culturelles comme l'école de musique.

2. Les dates

Les dates d'exposition seront les suivantes (sous réserve d'impératifs municipaux portés à connaissance avant la validation des projets retenus) :

- Du samedi 13 au dimanche 28 janvier 2023
- Du samedi 10 au dimanche 25 février 2023
- Du samedi 7 au dimanche 22 avril 2023
- Du samedi 12 au dimanche 27 mai 2023
- Du samedi 9 au dimanche 24 juin 2023



3. Accès

L'accès aux expositions est gratuit pour tous (individuels et groupes). Chaque exposition sera ouverte les week-end et les mercredis, de 14h à 18h.

L'artiste, le groupement d'artistes ou l'association s'engage à en assurer les permanences et comptabiliser les visiteurs par typologie.

Des visites scolaires (exclusivement réservées sur les créneaux en semaine) sont organisées par les enseignants des écoles maternelle, primaire et des collèges du territoire. Programmées en amont, l'accueil est assuré par l'artiste, le groupement d'artistes ou l'association. Le CSR du Vexin-Thelle pourra bénéficier des créneaux du mercredi matin pour visiter l'exposition.

4. La sélection

Un comité, composé de bénévoles de l'Office de la Culture, d'élus de la municipalité et d'acteurs de la vie locale, sélectionnera les propositions sur dossier de présentation, en favorisant des projets originaux et des travaux récents. Peuvent soumettre leur candidature :

- Un artiste professionnel ou amateur seul,
- Plusieurs artistes professionnels ou amateurs réunis ensemble,
- Une association culturelle, socioculturelle ou artistique,
- Un artisan d'art ou un professionnel ayant un travail à partager,

Le comité sera sensible aux projets incluant un ou des artistes locaux du Vexin français. La diversité des arts sera un critère essentiel. Les expositions devront durer 2 semaines et 3 week-end. Les ouvertures au public se feront le samedi, dimanche et mercredi de 14h à 18h. Il sera possible d'organiser une nocturne pendant la période d'exposition.

A l'intérieur du dossier de candidature, il sera observé des rencontres avec le public, des ateliers avec les enfants : projections, performances, conférences, visite guidée thématique, ateliers, initiation artistique, etc. Ces rencontres et ateliers seront proposés aux enseignants des écoles et collèges du territoire par la municipalité qui seront libres de les retenir ou non. Il pourra également être proposé une animation ou exposition complémentaire dans la bibliothèque municipale et le jury pourra la retenir ou non.

5. Engagements de l'Office de la Culture

L'association de l'Office de la Culture, missionnée par la municipalité, retiendra les projets et assurera les points suivants :

- Un programme annuel sera réalisé et diffusé en print et en web.
- Un vernissage de saison sera organisé le samedi 17 septembre en fin d'après-midi.
- Les écoles et collèges de la commune seront informés des expositions, des possibilités d'ateliers et d'animations, afin de sensibiliser les plus jeunes.
- Création et co-animation des événements sur les réseaux sociaux, mise en visibilité de l'exposition sur nos différents supports de communication.
- Mise à disposition gratuite de la salle communale pendant la durée de l'exposition à laquelle s'ajoutent 3 jours pour le montage et 2 jours de démontage.

6. Engagements du candidat :

L'artiste, le groupement d'artistes ou l'association s'engage à :

- Affirmer l'originalité et la propriété des travaux.
- Installer et désinstaller son exposition.
- Assurer les permanences d'accueil du public individuel et des scolaires après validation du planning.
- Citer et associer dans toutes les communications Le Bailliage, le logo de l'Office de la Culture et le blason de la Mairie de Chaumont-en-Vexin aux mêmes dimensions que le logo de l'exposant.
- A utiliser la matrice graphique pour les supports si elle existe.
- Assurer les œuvres le temps de l'exposition en fournissant une attestation à jour.
- A signer la convention de mise à disposition des salles d'exposition avec la municipalité.

7. Candidatures

Le présent appel à projet est publié le 30 mars 2022.

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 30 mai 2022 à minuit par mail à l'adresse officedelaculture@gmail.com.

Les dossiers seront examinés par le comité qui réalisera une sélection de projets retenus. L'ensemble des périodes pourra être couvert mais le comité d'exposition se réserve le droit de ne pas remplir l'ensemble des créneaux. Un calendrier avec les projets retenus sera établi.



Les candidatures recevront une réponse définitive au plus tard le 15 juillet 2022.

Les candidats retenus auront jusqu'au 31 juillet 2022 pour confirmer par écrit leur venue sur le créneau proposé.

8. Pour plus d'informations

Pour plus d'informations concernant le projet, vous pouvez contacter l'office de la culture par mail à l'adresse officedelaculture@gmail.com. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

9. Les financeurs et partenaires

L'Office de la culture est subventionné par la Mairie de Chaumont-en-Vexin, le Conseil départemental de l'Oise et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Le Golf de Rebetz, Dumas Piano et la librairie Page 36 sont les partenaires de l'association à l'occasion de certains rendez-vous.

Christophe Carreras, Président

